

**LE HOME – CHEZ – NOUS / Le Mont–sur–Lausanne
CENTRE SPECIALISE POUR ADOLESCENTS**

**RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS GROUPES DE VIE ET ECOLE
D'ENSEIGNEMENT SPECIALISE**

Concours de projets d'architecture et d'ingénierie, en procédure ouverte



RAPPORT DU JURY

TABLE DES MATIERES

1. Procédure

- 1.1. Déroulement du concours
- 1.2. Objectifs du concours
- 1.3. Jury
- 1.4. Projets remis

2. Jugement

- 2.1. Examen préalable
- 2.2. Admission des projets
- 2.3. Examen critique et sélection des projets
- 2.4. Expertise économique des projets retenus
- 2.5. Sélection des projets promus au classement
- 2.6. Analyse approfondie et critiques détaillées des projets promus
- 2.7. Classement des projets
- 2.8. Attribution des prix
- 2.9. Recommandation du jury
- 2.10. Considérations générales

3. Signature du rapport

- 3.1. Signature par les membres du jury

4. Levée de l'anonymat

- 4.1. Identification des auteurs des projets classés
- 4.2. Identification des auteurs des autres projets

5. Annexes

- 5.1. Illustration et critique des projets classés
- 5.2. Illustration des projets non-classés

1. PROCEDURE

1.1. Déroulement du concours

L'association Le Home-chez-Nous a organisé, en procédure ouverte, un concours de projets d'architecture et d'ingénierie, ayant pour objet la reconstruction des bâtiments destinés à héberger les groupes de vie et l'école. Le bâtiment administratif, restructuré ces dernières années, ne fait pas partie du concours.

La procédure est soumise à la législation relative aux marchés publics. Le règlement-programme du concours a été certifié conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142.

Le concours a été lancé le 27 avril 2013 par la publication de l'avis de concours dans la Feuille d'avis officiels du canton de Vaud (FAO). Les concurrents ont pu visiter le site du concours les 15 et 22 mai 2013, ainsi que le 26 juillet 2013. Des questions ont été posées dans le délai prévu au 20 mai 2013, auxquelles le jury a répondu le 3 juin 2013. Une seconde session de questions a été ouverte jusqu'au 10 juin 2013, auxquelles le jury a répondu le 25 juin 2013.

Sur les 12 concurrents inscrits, 8 concurrents ont remis un projet dans les délais impartis, à savoir le 26 août 2013 pour les pièces graphiques et écrites, et le 9 septembre 2013 pour la maquette.

L'examen préalable des dossiers a été effectué par M. Nicolas Joye, architecte EPFZ SIA, du 28 août au 9 septembre 2013. Il a porté sur la conformité des dossiers aux conditions imposées par le règlement-programme du concours relatives aux délais, au respect de l'anonymat, aux documents exigés, au respect des conditions obligatoires et souhaitables, ainsi que du programme des locaux.

Le jury s'est réuni le 10 septembre 2013 pour examiner et juger les projets exposés dans la salle de comité du Home-chez-Nous, à la route de la Clochette 82-84, au Mont-sur-Lausanne. Après un tour en commun de prise de connaissance détaillée des projets et deux tours d'examen il a retenu 4 projets pour le 3^{ème} tour et décidé de soumettre ces projets à l'expertise économique annoncée.

L'expertise économique, qui a porté sur le calcul de la surface des planchers, de la toiture et des façades, du volume SIA et sur l'estimation des coûts de construction et des aménagements extérieurs, a été effectuée du 11 au 19 septembre 2013 par le bureau SGC de Genève.

Le jury s'est réuni à nouveau le 20 septembre 2013 pour prendre connaissance du rapport d'expertise ainsi que pour conclure son jugement. Il a procédé à la sélection des projets promus au classement et au classement de ceux-ci. Il a ensuite attribué les prix et recommandé un projet pour la poursuite de l'étude et de la réalisation.

Après avoir rédigé et signé son rapport, le jury a levé l'anonymat des projets.

La publication du rapport du concours est prévue le 3 octobre 2013 et les dates de l'exposition publique fixées du 4 au 11 octobre 2013 de 10h00 à 11h30 les jours de semaine, et de 14h00 à 17h00 les samedis 5 et dimanche 6 octobre 2013, au Home-chez-Nous, route de la Clochette 82-84, au Mont-sur-Lausanne. La remise officielle des prix aura lieu lors du vernissage de l'exposition, le 3 octobre 2013 à 18h00.

1.2. Rappel des objectifs du concours

Le Home-Chez-Nous est un internat scolaire, ce qui signifie qu'il est un foyer de protection de l'enfance avec des classes d'enseignement spécialisé. Les jeunes accueillis sont encore en âge de scolarité et vont donc à l'école sur le site. Les plus âgés fréquentent, durant la journée, des structures d'insertion professionnelle qui sont extérieures à l'institution. La création du Home-Chez-Nous date de 1919. Il était initialement un orphelinat. C'est dans les années 1950 que l'institution a pris son orientation actuelle consistant dans l'accueil exclusif de garçons. Depuis 2008 l'institution signe des contrats de prestations avec l'Etat de Vaud.

A ce jour, l'institution accueille 20 adolescents garçons âgés de 12 à 18 ans, répartis sur trois groupes de vie. Les 14 plus jeunes sont scolarisés au Home-Chez-Nous tandis que les 6 plus âgés sont intégrés dans des programmes d'insertion. Les adolescents sont placés pour la plupart sous mandat civil, avec un accord parental ; certains d'entre eux sont placés sur décision pénale du Tribunal des mineurs du canton de Vaud, voire d'autres cantons.

Il est à noter que les bâtiments prévus dans ce concours concernent les secteurs éducatif, pédagogique et des services (excepté la lingerie). Les autres secteurs ont leurs locaux dans le bâtiment appelé la Villa qui a fait l'objet d'une rénovation en 2009.

En 2011, Le Home-Chez-Nous a déposé auprès de l'Office fédéral de la Justice (OFJ) et du Service de protection de la Jeunesse du canton de Vaud (SPJ), un concept d'accompagnement qui a été reconnu par ces deux organes de tutelle. Les analyses qui ont été effectuées au cours de l'élaboration de ce nouveau concept ont mis en évidence que les bâtiments de vie et l'école sont dans un état de détérioration avancé par rapport à leur année de construction (1989) et que cet état de fait induit des comportements déviants. Un rapport remis par le directeur du Home-Chez-Nous en 2010 au Comité de l'association et au SPJ, relève de plus que la conception architecturale des bâtiments actuels génère un effet pathogène sur les jeunes. La proximité des groupes de vie pose des problèmes aigus de cohabitation entre les adolescents les plus jeunes et les plus âgés, qui ont des horaires de coucher différents, et la convergence des voies de sortie des groupes de vie sur un même escalier en font un lieu de rixes fréquentes. Bref, le nouveau concept d'accompagnement a incité l'association, avec l'appui de l'OFJ et du SPJ, à prendre la décision de démolir les bâtiments existants et d'en reconstruire des nouveaux qui soient mieux adaptés à la mission institutionnelle.

L'intention de reconstruire les groupes de vie et l'école se fonde selon les axes forts du concept à savoir :

- Répartition des adolescents sur trois groupes d'âges homogènes différents (12/14 ans, 14/15 ans, 16/18 ans)
- Accompagnement des adolescents, depuis leur entrée dans l'institution jusqu'à leur sortie, selon un processus évolutif comprenant des phases.

Il est donc fondamental que les nouveaux bâtiments soient conçus en cohérence avec la référence institutionnelle que représente le concept d'accompagnement, et qu'il soit tenu compte en particulier du fait que les groupes de vie doivent être séparés physiquement les uns des autres. La disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres sera un critère déterminant, ainsi que la prise en compte de l'environnement du quartier et de son évolution. Cela concerne en particulier la création d'une clôture qui respecte les normes en vigueur (communales notamment), tout en ne donnant pas l'impression d'enfermer l'institution dans son territoire, du point de vue visuel.

L'accueil d'adolescents en grande rupture demande que les groupes de vie permettent à chaque jeune de pouvoir disposer d'une intimité propre (chambre individuelle), mais aussi d'une vie collective dans des locaux agréables.

De son côté, l'école doit être pensée en lien avec le concept. Elle doit comprendre deux entités autonomes, disposant chacune d'une classe séparable en deux sous-espaces distincts, d'un espace collectif ouvert et de WC. Ces deux entités seront complétées par différents lieux collectifs, par une cuisine de production, ainsi que par les locaux en lien avec le secteur des services. Ces deux entités devront être séparées l'une de l'autre.

1.3. Jury

Le jury désigné par le maître de l'ouvrage est composé des personnes suivantes :

Président du jury :	Alin Décoppet, architecte EPFL/FAS/SIA, professeur honoraire EPFL, ancien président du comité Le Home-Chez-Nous
Membres non professionnels :	Joseph Coquoz, président du comité Le Home-Chez-Nous Pierre-Alain Ferréol, ancien président du comité Le Home-Chez-Nous Bertrand Martinelli, directeur du Home-Chez-Nous Michel Recordon, chef du service d'urbanisme de la commune du Mont-sur-Lausanne
Membres professionnels :	Stéphanie Cantalou, architecte EPFL/SIA, Lausanne Jean-Baptiste Ferrari, architecte EPFL/SIA, Lausanne Bruno Giacomini, ingénieur civil EPFL/SIA, Lutry Jacqueline Pittet, architecte EPFL/SIA, Lausanne
Suppléants non professionnels :	Jean-Claude Freymond, vice-président du comité Le Home-Chez-Nous Alexandre Cevey, membre de l'association Le Home-Chez-Nous
Suppléant professionnel :	Nicolas Joye, architecte EPFZ/SIA, Penthaz
Spécialiste-conseil économique :	SGC, Surveillance et Garantie de la Construction, Genève

1.4 Projets remis

8 projets ont été remis dans les délais. Ils ont été numérotés dans l'ordre aléatoire de l'ouverture des dossiers :

- 01 P'TIT GIBUS
- 02 racine carrée
- 03 Monet
- 04 à bras-le-corps
- 05 ARCHIPELAGO
- 06 Antoine
- 07 Averell
- 08 Ambigramme

2. JUGEMENT

2.1. Examen préalable

Le contrôle de la réception des projets s'est fait par le secrétariat du Home-chez-Nous.

L'examen préalable de contrôle de conformité aux exigences du règlement du concours et au règlement SIA 142 a été effectué par M. Nicolas Joye, architecte EPFZ/SIA, à Penthaz.

L'examen préalable des projets a porté sur les points suivants :

- Conformité des conditions de rendu des projets en ce qui concerne les délais, l'anonymat, le nombre, le format et la présentation des documents, ainsi que les informations requises
- Conformité aux prescriptions normatives relatives au PPA « La Clochette », aux étapes de réalisation, aux surfaces extérieures et places de stationnement, ainsi qu'aux surfaces utiles demandées.

Un rapport d'analyse préliminaire ainsi qu'un tableau récapitulatif du contrôle des projets ont été remis au jury.

2.2 Admission des projets

2.2.1 Admission des projets au jugement

Les conditions relatives aux délais et au respect de l'anonymat ayant été respectées par tous les concurrents, le jury admet tous les projets au jugement.

- 01 P'TIT GIBUS
- 02 racine carrée
- 03 Monet
- 04 à bras-le-corps
- 05 ARCHIPELAGO
- 06 Antoine
- 07 Averell
- 08 ambigramme

2.2.2 Admission des projets à la répartition des prix

Malgré le fait que quelques exigences mineures n'aient pas été intégralement respectées, le jury admet tous les projets à la répartition des prix.

2.3 Examen critique et sélection des projets

2.3.1 Confirmation des critères de jugement

Le jury confirme les critères de jugement annoncés dans le programme, à savoir :

- respect du programme du concours ;
- cadre de vie offert aux adolescents et prise en compte du projet institutionnel ;
- qualité de l'intégration des constructions projetées dans le cadre naturel et bâti ;
- qualité des espaces intérieurs et extérieurs ;
- qualité des parcours et qualités fonctionnelles du projet ;
- optimisation constructive et durabilité de la proposition ;
- possibilité de réalisation des constructions en maintenant le fonctionnement de l'institution ;

- économie générale du projet

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

2.3.2 Prise de connaissance des projets

Le jury effectue en commun un tour de prise de connaissance détaillée des projets. Aucune décision d'élimination de projet n'est prise lors de cette procédure.

2.3.3 1er examen des projets

Le jury effectue un premier tour d'analyse des projets en prenant essentiellement en compte les critères d'intégration des constructions projetées dans le cadre naturel et bâti, le cadre de vie offert aux adolescents, ainsi que les possibilités de réalisation en maintenant le fonctionnement de l'institution. Le jury a aussi pris en compte les dispositions des bâtiments et leur pertinence en lien avec le concept d'accompagnement des jeunes au niveau des groupes de vie et de l'école tel que présenté dans le règlement du concours,

Sur cette base, il décide à l'unanimité de l'élimination des 4 projets suivants :

- 01 P'TIT GIBUS
- 02 racine carrée
- 06 Antoine
- 08 ambigramme

2.3.4 Tour de repêchage

Le jury procède ensuite à un tour de repêchage. Tous les projets sont à nouveau passés en revue, et au terme de ce passage, toutes les éliminations du 1er tour sont confirmées.

2.3.5 Projets retenus pour le jugement final

Restent donc en lice les 4 projets suivants, qui sont soumis à un examen approfondi et à l'expertise économique annoncée :

- 03 Monet
- 04 à bras-le-corps
- 05 ARCHIPELAGO
- 07 Averell

2.4 Expertise économique des projets retenus

L'expertise économique, confiée au bureau SGC à Genève, a été remise et exposée au jury le 20 septembre 2013.

Celle-ci a mis en évidence une différence importante des volumes de construction (selon SIA 416) et des coûts consécutifs, entre deux groupes de projets : 03 Monet et 05 ARCHIPELAGO pour les plus réduits, et 04 à bras-le-corps et 07 Averell pour les plus importants.

Ces différences sont notamment dues à la typologie des projets :

- 1 seul bâtiment regroupant les groupes de vie pour le projet 03 Monet, 1 bâtiment par groupe de vie pour les autres projets
- Typologie des groupes de vie avec espace commun distribuant les espaces privés pour le projet 05 ARCHIPELAGO.

2.5 Sélection des projets promus au classement

Après avoir pris connaissance de l'examen approfondi et des expertises, le jury poursuit l'étude critique des 4 projets sélectionnés. Le jury passe une fois encore en revue les propositions éliminées, en confirmant leur élimination, et décide de maintenir les 4 projets sélectionnés au classement :

03 Monet

04 à bras-le-corps

05 ARCHIPELAGO

07 Averell

2.6 Analyse approfondie et critiques détaillées des projets promus

Avant de classer les projets promus, le jury effectue une analyse approfondie des projets promus, sur la base de l'ensemble des critères de jugement énoncés, et rédige leur critique détaillée. Ces critiques figurent en annexe du présent rapport.

2.7 Classement des projets

Considérant l'ensemble de l'analyse approfondie, le jury décide à l'unanimité du classement suivant :

1er rang : 07 Averell

2ème rang : 04 à bras-le-corps

3ème rang : 03 Monet

4ème rang : 05 ARCHIPELAGO

2.8 Attribution des prix

Le montant total à disposition du jury pour les prix, mentions et indemnités est de CHF 130'000.- HT.

Afin de prendre en compte la complexité de la tâche et la qualité des prestations effectuées par tous les concurrents, le jury décide d'attribuer une indemnité de CH 5'000.- aux auteurs des 8 projets acceptés au jugement, soit au total CH 40'000.-.

Le jury décide d'attribuer le montant restant de CH 90'000.- aux projets classés selon la répartition suivante :

1er prix : 07 Averell CH 35'000.-

2ème prix : 04 à bras-le-corps CH 30'000.-

3ème prix : 03 Monet CH 15'000.-

4ème prix : 04 ARCHIPELAGO CH 10'000.-

Le jury a renoncé à attribuer des mentions.

2.9 Recommandation du jury

A L'unanimité, le jury recommande au Maître de l'ouvrage d'attribuer la suite des études en conformité au point 1.10 du règlement programme aux auteurs du projet 07 Averell, placé au premier rang et ayant reçu le premier prix.

Au cours du développement du projet, les auteurs du projet 07 Averell doivent tenir compte des critiques émises par le jury dans son rapport, et plus particulièrement porter attention aux points suivants :

- Mener une réflexion pour optimiser les surfaces et volumes du projet, en particulier les espaces de distribution.
- Contrôler la pertinence de la matérialisation de l'enveloppe (façades et toitures) en relation avec le contexte de l'institution (résistance et durabilité).

2.10 Considérations générales

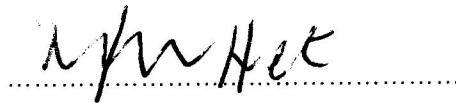
Le jury remercie le Maître d'Ouvrage d'avoir organisé ce concours. Il constate que cette formule adéquate a permis d'apporter des réponses diversifiées et pertinentes aux questions posées et de comparer les avantages respectifs des propositions.

3. SIGNATURE DU RAPPORT

Signature des membres du jury

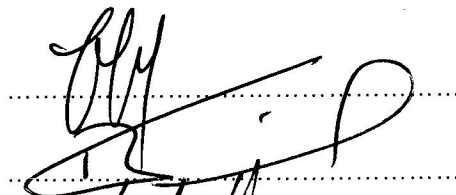
Le président :

Alin Décoppet




Les membres non-professionnels :

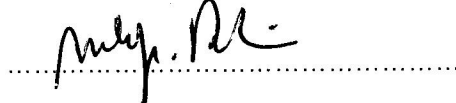
Joseph Coquoz



Pierre-André Ferréol



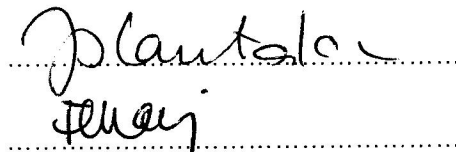
Bertrand Martinelli



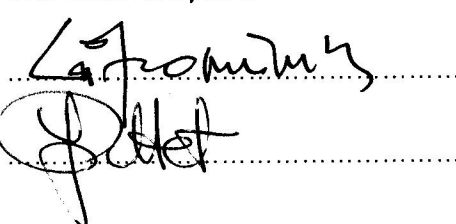
Michel Recordon

Les membres professionnels :

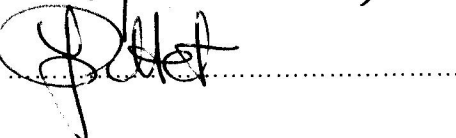
Stéphanie Cantalou



Jean-Baptiste Ferrari



Bruno Giacomini



Jacqueline Pittet

Les suppléants non-professionnels :

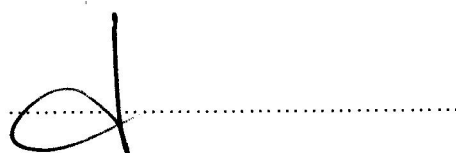
Jean-Claude Freymond



Alexandre Cevey

Le suppléant professionnel :

Nicolas Joye



Le Mont-sur-Lausanne, le 20 septembre 2013

4. LEVEE DE L'ANONYMAT

4.1 Identification des auteurs des projets classés

Après que le jury ait signé son rapport, son président M. Alin Décoppet lève l'anonymat des projets classés en suivant l'ordre de classement.

1^{er} rang, 1^{er} prix :
07 Averell

NB.ARCH Nedir/Bovard/Macherel/ architectes epfl fas
Av. de Jurigoz 20, 1006 Lausanne
Collaborateur permanent : Tiago Borges, architecte oa srn
Nicolas Fehlmann ingénieurs conseils
Place du casino 4, 110 Morges

2^{ème} rang, 2^{ème} prix :
04 à bras-le-corps

Zace Design (division de Zace Services SA)
Chemin-Neuf 48A, 1028 Préverenges
Collaborateurs permanents : A.-M. Simatou
Collaborateur occasionnel : P. Jampen
Zace design
Collaborateurs : Th. Zimmermann, S. Dendrou

3^{ème} rang, 3^{ème} prix :
03 Monet

Groupement compago sàrl, rue Marterey 52, 1005 Lausanne
et SinnATELIER gmbh, Beatusstrasse 19, 3006 Bern
Collaborateurs permanents : Dr. Ivo Stotz, arch. EPF, Sara Gerber, arch. EPF, Fabian Jörg, arch. EPF, Alexis Jörg, arch. ETH
Polyscope consulting SA
Route de la Gare 10, 1163 Etoy
Collaborateurs : Dr. Johannes Natterer, dipl. ing. EPFL

4^{ème} rang, 4^{ème} prix :
05 ARCHIPELAGO

Groupement Ivan Kolecek atelier d'architecture sàrl, rue Jenny-Enning 8, 1003 Lausanne – **Lemmin Nicolas architecte sàrl**, av. Béthusy 28, 1005 Lausanne
Collaborateurs permanents : Ivan Kolecek, Nicolas Lemmin, Jana Zàvodná, Frantisek Dlabac, Daniel Markov, Jacques Besson
Kälin & Rombolotto SA
Rue des Fontenailles 21, 1007 Lausanne
Collaborateur : Jean-François Kälin

4.2 Identification des auteurs des autres projets

Le jury a poursuivi la levée de l'anonymat des projets non-classés

01 P'TIT GIBUS

Kunz – ARCHITECTES François Kunz, arch. SIA
Nouvelle – Héloïse 4, 1203 Genève
Collaborateurs permanents : Beatriz Ligerio, Ayhan Karayigit,
Olivier Zuber, François Kunz
Collaborateurs occasionnels : Estelle Allainguillaume, Lucas
Favre

Emch + Berger SA Lausanne Ingénieurs - conseils
Chemin d'Entrebois 29, 1008 Lausanne
Collaborateurs : Guido Roelfstra, Rita Galrito

02 racine carrée

Transversal architectes
Xavier Marlaire, Christian Suter, Raphaël Sauthier
Petit-Chêne 11, 1003 Lausanne
Collaborateurs permanents : Schagerl Clemens

Schopfer / Niggli ingénieurs civils
Bd. Grancy 19, 1006 Lausanne

06 Antoine

Jordan architectes SA
Rue Gutenberg 18, 1800 Vevey
Collaborateurs permanents : David Jordan, Raphaël
Perrinjaquet, Christel Metrailler, Dima Al Sawalha, Dave
Fähndrich

TBM Ingénieurs SA
Rue du Simplon 42, 1800 Vevey
Collaborateur : Martin Bornand

08 ambigramme

MHPM Architectes Sàrl, Marie Huck, Pierre Mencacci
Rue Jacques Gachoud 3, 1700 Fribourg

INGENI SA, Marco Bosso, Mario Fellrath, Gabriele Guscetti,
Jerôme Pochat, Yves Tournier
Rue du Jura 9, 1004 Lausanne
Collaborateurs : Emmanuelle Rohrbasser, Eyüp Selçukoglu

5.1 Illustration et critique des projets classés

07 Averell

1^{er} rang – 1^{er} prix



07 Averell

1^{er} rang – 1^{er} prix

Le projet propose de répartir le programme des locaux dans quatre nouveaux bâtiments indépendants, installés dans un parc. Les volumes sont librement disposés sur l'ensemble de la parcelle. La composition générale permet de conserver une lecture d'ensemble malgré le tracé contraignant de la ligne à haute tension et réussit à établir le lien entre l'échelle des habitations à l'ouest du site et les institutions existantes à l'est.

Chaque volume est traité comme une maison qui abrite un groupe de vie organisé sur deux niveaux. Les espaces de vie collectifs situés au rez bénéficient de prolongements extérieurs bienvenus avec des vues variées sur le parc, sans vis à vis gênant sur le voisinage. L'étage abrite la zone nuit regroupant la chambre de piquet et une série de chambres disposées de part et d'autre d'un couloir central. Si l'organisation du plan est simple et efficace, on peut regretter l'orientation d'une partie des chambres au nord-est et le fait que le studio ne bénéficie pas d'un accès indépendant. La disposition du groupe de vie C destiné aux plus âgés à proximité de l'entrée de l'institution est bien pensée.

Le volume des locaux communs, qui regroupe l'école et les services, résulte de l'assemblage de deux maisons accolées. Chaque corps de bâtiment peut ainsi accueillir indépendamment deux groupes d'âge différent tout en offrant si nécessaire une liaison possible entre les deux entités. La zone d'accueil prévue n'est pas adaptée aux besoins. De manière générale, les espaces de circulations sont jugés trop généreux.

Le concept paysager, traité avec soin, permet de créer un parc tout en conservant les qualités du lieu. Le parc devient la nouvelle identité de l'institution : maintien en périphérie de l'arborisation existante, extension de la trame du verger au centre, ponctuation de chaque unité par un arbre majeur, tracé cohérent des cheminements permettant de relier les différentes entités. Le terrain de sports est déplacé en aval de la parcelle.

Le langage des maisons avec leur toiture à deux pans, leur caractère architectural domestique, se prête bien à un lieu d'accueil pour adolescents. Le rapport entre l'architecture de l'ancienne villa et ces nouvelles constructions est moins évident, de même que la matérialisation proposée de l'enveloppe avec un revêtement de façade émaillée pixellisée sur une isolation périphérique, pose question notamment du point de vue de sa signification et de sa durabilité.

Les 4 bâtiments proposés s'élèvent sur 2 étages avec des combles aménageables pour les besoins de la technique du bâtiment. Ce choix implique la réalisation d'une dalle au niveau des combles ce qui nuit à l'économie du projet.

Le concept structurel proposé est traditionnel avec des murs et des planchers en béton composé partiellement d'agrégats recyclés. Le système porteur de chaque bâtiment est bien défini et efficace de la toiture aux fondations. Les champs de dalle sont réguliers avec des portées raisonnables (env. 5 m' pour les unités de vie A et B). L'unité de vie C offrant un dégagement plus important au rez-de-chaussée oblige à épaissir quelque peu la dalle d'étage. On retiendra une certaine audace dans le choix d'une végétalisation de la toiture en pente. Cette proposition se heurte à la mise en place d'un dispositif coûteux destiné à maintenir le substrat uniformément réparti et de manière durable sur ces plans inclinés.

Le projet se situe dans la moyenne supérieure des surfaces et cubes de constructions. Le parti de morceler le programme en quatre bâtiments implique des coûts d'infrastructure et une surface d'enveloppe plus importants. Les formes simples des volumes et leur caractère répétitif laisse toutefois présager une certaine rationalité et une économie de moyens. Ce projet offre l'avantage de ne nécessiter qu'une part particulièrement réduite des mouvements de terre.

Le phasage de réalisation est intéressant car il permet de construire, à choix, 2 ou 3 bâtiments tout en maintenant l'exploitation des locaux actuels.

07 Averell

1^{er} rang – 1^{er} prix

1 Concours Le Home-Chez-Nous

AVERELL



HYPERTEXTES DU PROGRAMME
 Le projet de logements sociaux est un enjeu majeur de la politique de la ville. Il s'agit de créer un cadre de vie de qualité, durable et innovant, qui permette de répondre aux besoins des habitants et de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

LES USAGES COMMERCIAUX ET SERVICES
 Le projet doit intégrer des espaces commerciaux et de services, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES FONCTIONS DES USAGES COMMERCIAUX
 Les usages commerciaux et de services doivent être conçus de manière à favoriser la mixité sociale et professionnelle, et à créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE REFERENCE ET DE RENCONTRE
 Le projet doit intégrer des espaces de référence et de rencontre, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE COMMUNICATON
 Le projet doit intégrer des espaces de communication, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE CULTURE
 Le projet doit intégrer des espaces de culture, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE LOISIRS
 Le projet doit intégrer des espaces de loisirs, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE SPORT
 Le projet doit intégrer des espaces de sport, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE VEGETATION
 Le projet doit intégrer des espaces de végétation, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE PARKING
 Le projet doit intégrer des espaces de parking, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE SECOURS
 Le projet doit intégrer des espaces de secours, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE STOCKAGE
 Le projet doit intégrer des espaces de stockage, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE TRAVAIL
 Le projet doit intégrer des espaces de travail, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE RECEPTION
 Le projet doit intégrer des espaces de réception, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE REPRESENTATION
 Le projet doit intégrer des espaces de représentation, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE CONFERENCE
 Le projet doit intégrer des espaces de conférence, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE REUNION
 Le projet doit intégrer des espaces de réunion, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE COLLABORATION
 Le projet doit intégrer des espaces de collaboration, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE COOPERATION
 Le projet doit intégrer des espaces de coopération, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE PARTENARIAT
 Le projet doit intégrer des espaces de partenariat, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE MEDIATION
 Le projet doit intégrer des espaces de médiation, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE CONCIERGE
 Le projet doit intégrer des espaces de conciergerie, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE SECOURS
 Le projet doit intégrer des espaces de secours, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE STOCKAGE
 Le projet doit intégrer des espaces de stockage, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE TRAVAIL
 Le projet doit intégrer des espaces de travail, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE RECEPTION
 Le projet doit intégrer des espaces de réception, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE REPRESENTATION
 Le projet doit intégrer des espaces de représentation, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE CONFERENCE
 Le projet doit intégrer des espaces de conférence, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE REUNION
 Le projet doit intégrer des espaces de réunion, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE COLLABORATION
 Le projet doit intégrer des espaces de collaboration, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE COOPERATION
 Le projet doit intégrer des espaces de coopération, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

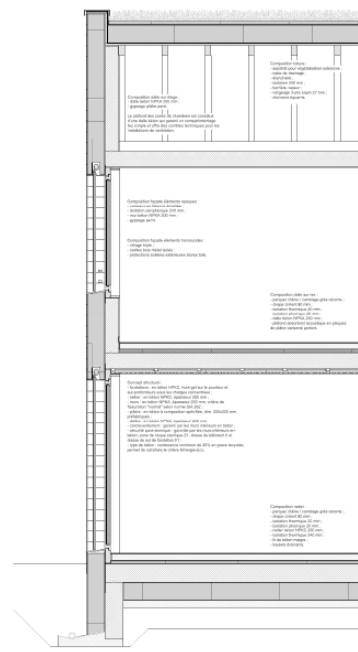
LES ESPACES DE PARTENARIAT
 Le projet doit intégrer des espaces de partenariat, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE MEDIATION
 Le projet doit intégrer des espaces de médiation, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

LES ESPACES DE CONCIERGE
 Le projet doit intégrer des espaces de conciergerie, afin de favoriser la mixité sociale et professionnelle, et de créer un cadre de vie dynamique et vivant.

2 Concours Le Home-Chez-Nous

AVERELL



Plan 1/2 / Echelle 1:200

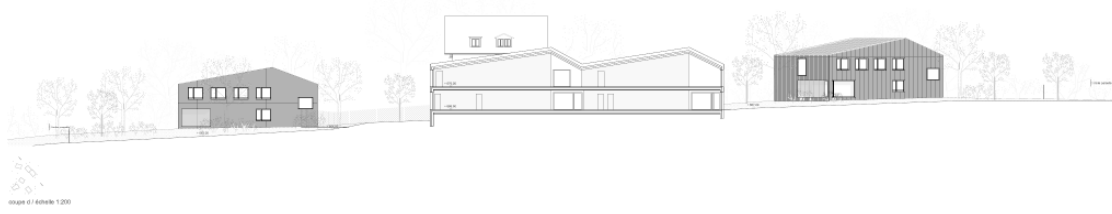
01/21 principe constructif / Echelle 1:20

07 Averell

1^{er} rang – 1^{er} prix

Concours Le Home-Chez-Nous

AVERELL



Concours Le Home-Chez-Nous

AVERELL

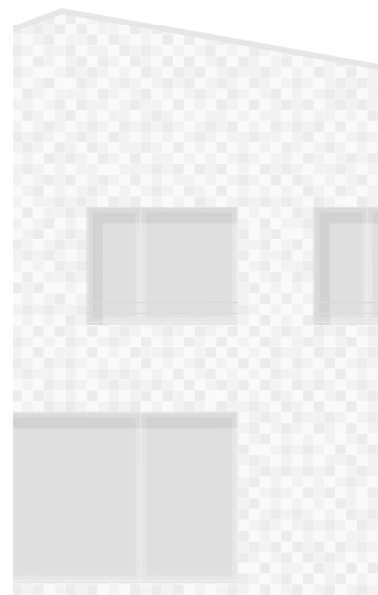
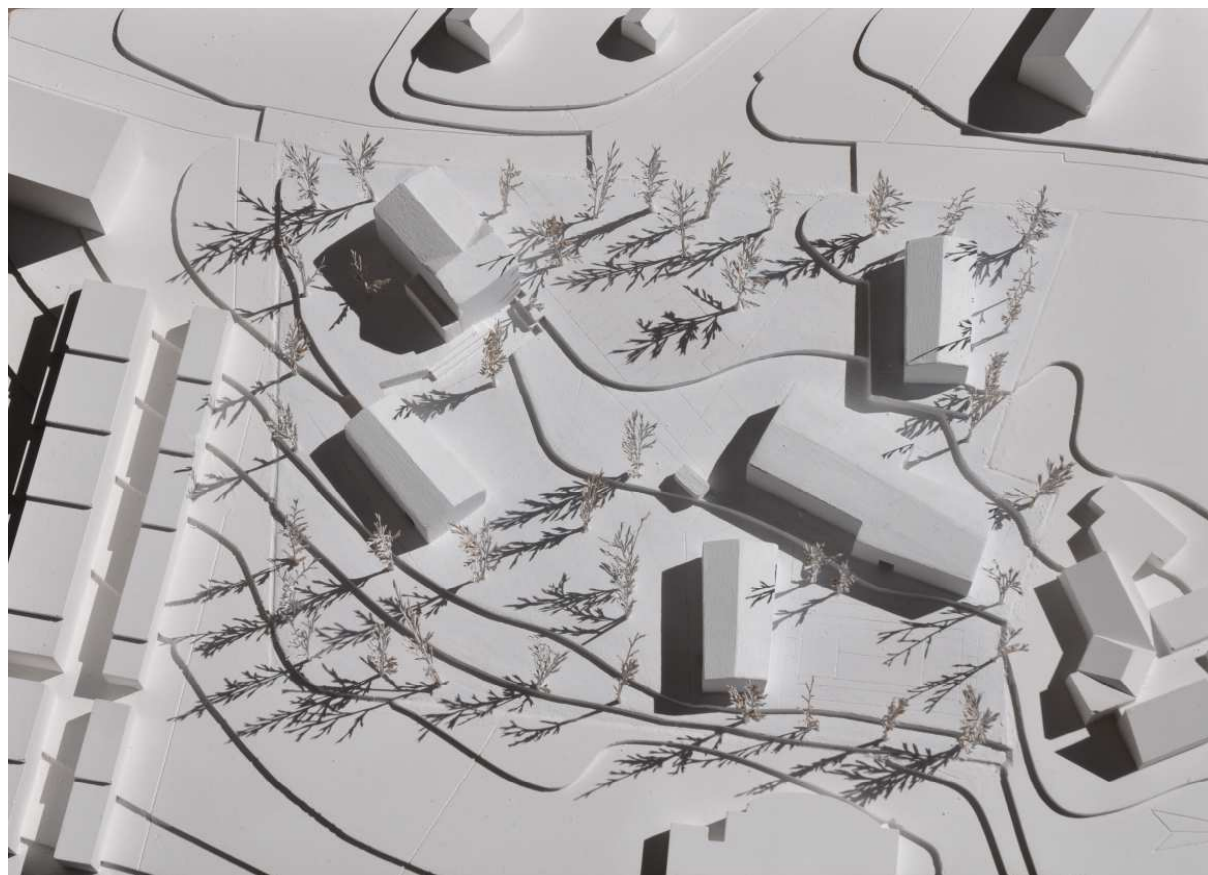


image facade / échelle 1:200

04 à bras-le-corps

2^{ème} rang – 2^{ème} prix



04 à bras-le-corps

2^{ème} rang – 2^{ème} prix

Ce projet dispose les groupes de vie au sein de trois pavillons indépendants et regroupe les salles de classes, les ateliers, la cuisine et la salle polyvalente dans un volume plus important. Les espaces de vie et scolaires dédiés aux plus jeunes sont situés dans la partie nord du terrain alors que le groupe des plus âgés est placé au sud près de l'administration du Home-Chez-Nous.

Cette répartition des fonctions offre de manière subtile une autonomie à chacun des pavillons, donnant à chaque « maison » un accès privatif. La césure créée sur le site par la ligne à moyenne tension est ainsi en partie résorbée. L'ensemble composé par les volumes disposés au nord du terrain semble cependant manquer de respiration; la proximité entre les unités de vie et l'école, renforcée par une différence de volumétrie importante et par la présence du terrain de sport, marque une concentration d'activités et volumétrique trop importante. La disposition du parking au centre du terrain occupe un espace clé et tend plus à séparer qu'à réunir l'ensemble.

Les cheminements à travers le parc permettent des parcours différenciés. L'accès au groupe A comporte un méandre et crée artificiellement une plus grande distance. Disposés en couronne sur la limite du terrain des arbres assurent la transition avec le quartier environnant. Les rapports de voisinages facilités par la taille et la disposition des groupes sont agréables. La possibilité de réaliser des étapes est assurée de manière simple, l'école existante pouvant être démolie après la réalisation des deux groupes de vie et du centre scolaire. Le troisième groupe étant construit en dernier.

Les trois bâtiments d'habitation sont conçus de la même manière: au rez-de-chaussée les espaces de jour, à l'étage les chambres toutes orientées au sud et distribuées par une circulation rythmée par des lanterneaux. Conséquence de cette organisation, la répartition des sanitaires, en particulier la salle de bain au rez, n'est pas idéale. Pour le groupe C le studio est bien situé et accessible directement.

L'organisation de l'école comprenant deux entrées est simple et flexible, on peut regretter la trop grande proximité des deux salles de classes qui ne profitent pas d'un éloignement souhaité. Les services et la salle polyvalente sont situés au rez-de-chaussée, les ateliers à l'étage. Les espaces de circulation offrent aux adolescents une belle suite d'espaces lumineux et appropriables.

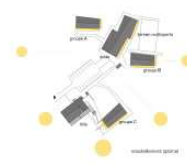
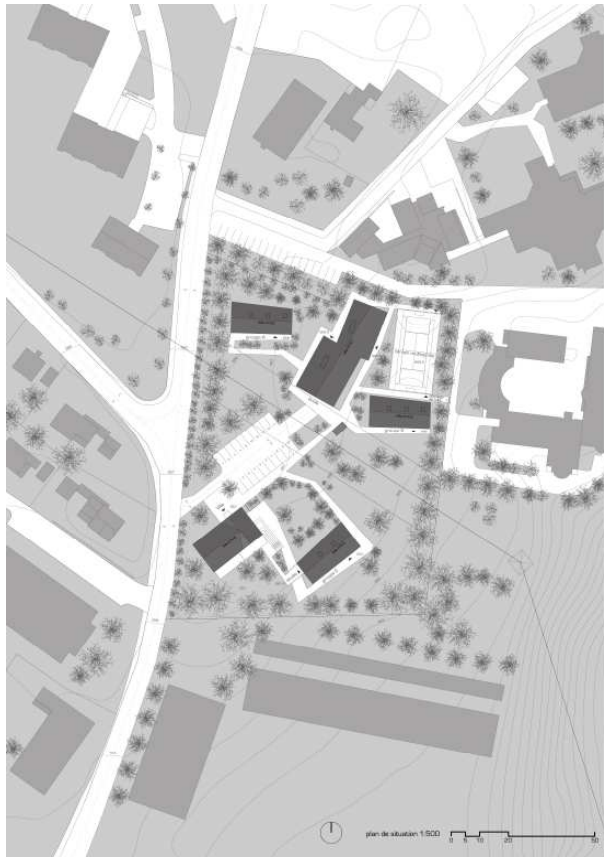
Tous les bâtiments sont proposés avec une structure porteuse horizontale et verticale en ossature bois sur 2 étages. L'enveloppe, constituée d'un bardage extérieur métallique et d'un revêtement en panneaux osb intérieur, ne semble pas offrir la résistance nécessaire aux déprédations. Le système porteur est rationnel avec des lignes porteuses bien définies de haut en bas des bâtiments. Le bâtiment scolaire, conçu sur le même principe que les bâtiments des groupes de vie, comporte des portées du solivage plus importantes. La ligne de faîte nécessite encore quelques réglages et une mise au point des appuis intermédiaires de la panne. On note encore que la structure des couches qui composent le plancher de l'étage pourrait être encore optimisée afin de réduire l'épaisseur.

De par le parti d'offrir une maison par groupe de vie, l'analyse économique le situe parmi les projets onéreux.

Ce projet, qui convainc par la qualité de la composition intérieure des bâtiments, ne réussit cependant pas à proposer une harmonie sur l'ensemble du site en raison de la répartition très concentrée des volumes et des fonctions dans la partie nord du terrain.

04 à bras-le-corps

2^{ème} rang – 2^{ème} prix



à bras-le-corps

Le projet à bras-le-corps est un projet d'habitat collectif qui vise à créer un cadre de vie agréable et convivial. Il se compose de plusieurs bâtiments de hauteur variable, qui s'organisent autour d'un espace commun central. Les logements sont conçus pour être confortables et fonctionnels, avec une attention particulière portée sur la qualité de l'habitat et le bien-être des habitants. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux écologiques.

Le projet à bras-le-corps est un projet d'habitat collectif qui vise à créer un cadre de vie agréable et convivial. Il se compose de plusieurs bâtiments de hauteur variable, qui s'organisent autour d'un espace commun central. Les logements sont conçus pour être confortables et fonctionnels, avec une attention particulière portée sur la qualité de l'habitat et le bien-être des habitants. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement, avec une attention particulière portée sur l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux écologiques.

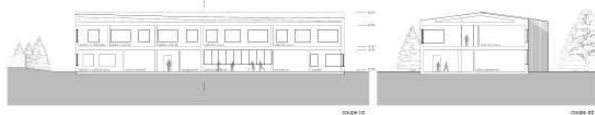
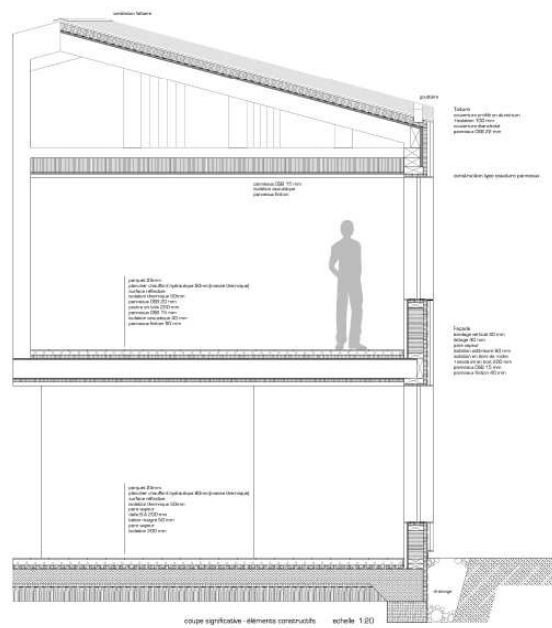
CONCOURS LE HOME-CHEZ-NOUS à bras-le-corps



CONCOURS LE HOME-CHEZ-NOUS à bras-le-corps

04 à bras-le-corps

2^{ème} rang – 2^{ème} prix



Principe Menuiserie
 Tous les matériaux de construction sont laqué incolore, même vitrage.
 Menuiserie en PVC blanc et aluminium anodisé. Isolant thermique en laine de roche.
 Menuiserie Menuiserie 2010 à la construction, à l'usage habituel.

Le menuiserie est conçue pour un maximum de lumière et d'air pur.
 Elle est conçue pour être utilisée dans les zones de circulation de l'air.
 Elle est conçue pour être utilisée dans les zones de circulation de l'air.
 Elle est conçue pour être utilisée dans les zones de circulation de l'air.

façades et coupes 1:200

CONCOURS LE HOME-CHEZ-NOUS à bras-le-corps

03 Monet

3^{ème} rang – 3^{ème} prix



03 Monet

3^{ème} rang – 3^{ème} prix

Le projet propose deux bâtiments de deux niveaux pour accueillir tout le programme de construction, l'un pour les groupes de vie, l'autre pour l'école, les locaux communs et les services.

Cette implantation répond aux autres bâtiments institutionnels du quartier, et permet de réaliser l'intégralité du programme, avant de démolir les bâtiments existants à remplacer, en évitant des solutions transitoires pour le logement des groupes de vie. La réalisation du terrain de sports implique cependant le déplacement dès le début du parking et de son accès.

Les divers accès au site ne facilitent pas la lisibilité et la possibilité de contrôle, et les places de parc sont réparties en deux zones, dont une partie proposée en prolongement du parking de l'institution de La Fontaine, ce qui nécessiterait une négociation de servitude.

Les deux bâtiments constituent le mur de clôture au Nord et au Nord-Est du site, prolongé sur les autres limites par une clôture intégrée dans la végétation. L'arborisation est complétée par des arbres isolés donnant à l'ensemble un caractère de parc.

La typologie des deux bâtiments est simple et similaire, avec un rez ouvert sur le parc et fermé vers l'extérieur, et des niveaux supérieurs proposés en boîtes légères en bois avec des percements sur les quatre côtés. On peut se demander si ce traitement unitaire entre logement et école est justifié.

Les groupes de vie sont implantés dans le bâtiment Nord, avec 3 entrées séparées. Le rez comprend les espaces communs, avec le bureau éducatif et une terrasse couverte, alors que l'étage abrite les chambres individuelles, les groupes sanitaires et la chambre de piquet. Les circulations sont animées par un jour zénithal sur l'escalier et des vues ménagées sur toutes les façades. L'orientation des chambres est indifférenciée, alors que le parti justifierait une orientation des chambres sur le parc. Aucun ascenseur n'est prévu, alors que le programme exige que tous les espaces du groupe de vie A soient accessibles aux personnes handicapées, et la liaison proposée à l'étage entre les groupes de vie n'est pas souhaitée. Il s'agit au contraire d'isoler phoniquement au mieux les différents groupes de vie.

Le bâtiment commun regroupe l'école et les services. Il dispose de deux entrées et deux liaisons verticales séparées distribuant intelligemment à l'étage les salles de cours situées à chaque extrémité du bâtiment, avec chacune un espace d'accueil et des sanitaires. Les ateliers sont regroupés au centre du bâtiment, avec une distribution éclairée par des jours zénithaux.

Le choix structurel est simple, avec une structure en brique terre cuite isolante sur tout le périmètre du rez-de-chaussée alors que l'étage est entièrement conçu avec une charpente en bois équarri. On peine à comprendre le concept de toiture proposant une dalle en bois massive sertie dans une structure de profilés métalliques. La recherche d'une solution tout en bois, plus simple, aurait permis de se passer d'un constitue un risque potentiel de perte d'exploitation en cas d'infiltration.

Economiquement le projet est jugé intéressant de par le regroupement des groupes de vie en un seul bâtiment.

Bien que ce projet, de par ses propositions volumétriques et son traitement unitaire, reflète une expression de sérénité, ce qui est une bonne réponse à la thématique des adolescents, le regroupement des trois unités de vie dans un seul bâtiment, avec des accès juxtaposés, est difficilement compatible avec l'appropriation de la maison par les jeunes.

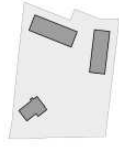
03 Monet

3^{ème} rang – 3^{ème} prix

Concours Le Home Chez Nous

Monet

- Situation -
 Le terrain est à disposition pour la construction des groupes de vie et de l'école. Développement spécifique au sein du quartier de la Chapelle et de la Chapelle. Le quartier est une ancienne zone industrielle qui a été réhabilitée en cadre de vie moderne. Le projet propose la construction de deux volumes de logements sociaux, de services, d'école et de bureaux. L'habitat est financé par le Département et la Région.



- Accès -
 L'accès principal de l'habitat Home Chez Nous se situe le long de la rue de la Chapelle et offre un accès direct à l'habitat et à la circulation. Une liaison piétonne relie les nouveaux créneaux de vie à l'école spécialisée au lieu existant de la rue de la Chapelle.

- Le projet définit les nouvelles hauteurs de l'habitat et définit les volumes des programmes et la typologie de vie. Au sein de la limite, un volume par un axe qui définit une limite. Au sud, la végétation dense engendre l'absence de l'habitat, elle sera limitée par une limite qui sera complétée par unillage de la rue de la Chapelle.



- Aménagement extérieur -
 En plan, les bâtiments et le terrain de sport sont les limites de la parcelle, une limite qui sera complétée au sein de la rue de la Chapelle. Le lot et la végétation engendrent une limite qui sera complétée et définit un axe de la rue de la Chapelle. Une liaison piétonne relie les nouveaux créneaux de vie à l'école spécialisée au lieu existant de la rue de la Chapelle.

- Le projet définit les nouvelles hauteurs de l'habitat et définit les volumes des programmes et la typologie de vie. Au sein de la limite, un volume par un axe qui définit une limite. Au sud, la végétation dense engendre l'absence de l'habitat, elle sera limitée par une limite qui sera complétée par unillage de la rue de la Chapelle.



plan de situation 1/500

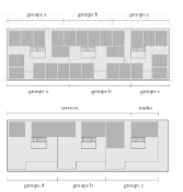
Concours Le Home Chez Nous

Monet

- Crème de vie -
 Le bâtiment au nord-ouest abrite les locaux de la vie. Organisé sur deux étages, chaque groupe est accessible depuis le parvis sud. Des créneaux de la façade et des bâtiments séparés les trois unités et les locaux de la vie.

- Le site héberge les espaces communs - séjour, cuisine et salle à manger - et dispose un programme de vie qui est organisé sur deux étages. Les espaces de vie sont organisés vers le parvis, qui est au centre de l'habitat. L'habitat est organisé en deux volumes, un volume qui est organisé vers le parvis et un volume qui est organisé vers la rue de la Chapelle. Une liaison piétonne relie les nouveaux créneaux de vie à l'école spécialisée au lieu existant de la rue de la Chapelle.

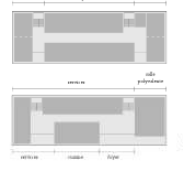
- À l'étage se situent les chambres individuelles, les chambres de séjour et les espaces communs. Les chambres sont organisées vers le parvis, qui est au centre de l'habitat. Les espaces communs sont organisés vers le parvis, qui est au centre de l'habitat. Une liaison piétonne relie les nouveaux créneaux de vie à l'école spécialisée au lieu existant de la rue de la Chapelle.



- Ecole spécialisée et Services -
 Le bâtiment au sud-est abrite les locaux de la vie. Organisé sur deux étages, chaque groupe est accessible depuis le parvis sud. Des créneaux de la façade et des bâtiments séparés les trois unités et les locaux de la vie.

- Le site héberge les espaces communs - séjour, cuisine et salle à manger - et dispose un programme de vie qui est organisé sur deux étages. Les espaces de vie sont organisés vers le parvis, qui est au centre de l'habitat. L'habitat est organisé en deux volumes, un volume qui est organisé vers le parvis et un volume qui est organisé vers la rue de la Chapelle. Une liaison piétonne relie les nouveaux créneaux de vie à l'école spécialisée au lieu existant de la rue de la Chapelle.

- À l'étage se situent les chambres individuelles, les chambres de séjour et les espaces communs. Les chambres sont organisées vers le parvis, qui est au centre de l'habitat. Les espaces communs sont organisés vers le parvis, qui est au centre de l'habitat. Une liaison piétonne relie les nouveaux créneaux de vie à l'école spécialisée au lieu existant de la rue de la Chapelle.

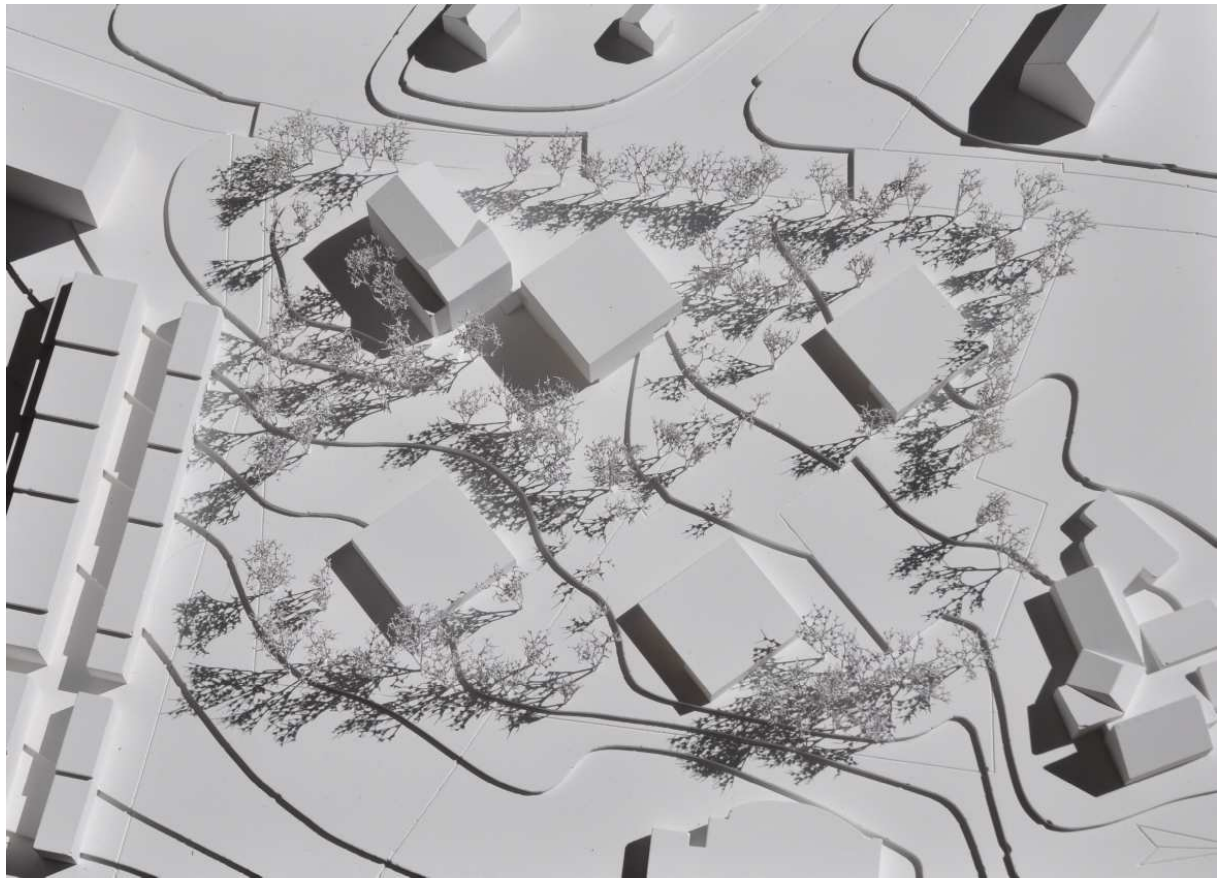


plan de site 1/500

plan de situation 1/500

05 ARCHIPELAGO

4^{ème} rang – 4^{ème} prix



05 ARCHIPELAGO

4^{ème} rang – 4^{ème} prix

L'auteur interprète le programme au moyen d'un principe pavillonnaire, organisé sur une trame orthogonale. Celle-ci se fonde sur la géométrie de la villa existante pour générer 4 pavillons : l'un dévolu à l'école, et les 3 autres réservés à chacun des groupes de vie.

Cette proposition d'implantation dénote une bonne compréhension des nécessités de l'institution. Le jury a apprécié la clarté et la simplicité du concept, qui fait implicitement référence à une sorte de petit « campus ». Le projet s'intègre en douceur dans son contexte et répond bien aux différentes situations qui l'entourent. Cependant, l'emplacement ainsi que l'organisation du parking, au Sud du terrain, sont problématiques. Il implique en effet la suppression d'arbres existants et prétérte la villa en banalisant son environnement immédiat.

Sur le plan typologique, le défi du projet consiste à organiser toutes les chambres et les locaux sanitaires autour d'un espace central, lieu de distribution et de vie, sur un seul niveau. Ainsi, l'on crée une zone contrôlée, qui rassemble toutes les fonctions, au caractère presque carcéral. Cette proposition originale entraînerait un changement dans le mode de fonctionnement de l'institution. Si cela peut être accepté pour les plus petits, dans un désir de contrôler leurs activités, ce n'est pas imaginable pour les plus grands. Ces derniers sont en effet beaucoup plus sensibles à un sentiment oppressif d'enfermement, qui ne remplirait pas l'objectif du projet. Par ailleurs, cet espace central souffre d'un déficit de lumière naturelle qui accroît l'impression de claustrophobie.

L'école, organisée sur 3 niveaux, souffre d'un manque de qualité spatiale et distributive.

La simplicité du concept se retrouve dans sa mise en œuvre, légère et simple. Cette apparente économie doit être aussi examinée en fonction du standard Minergie imposé à ce projet : les installations de renouvellement d'air risquent soit de pénaliser le caractère des pavillons par une implantation sur les toits, soit d'augmenter sensiblement le volume par des excavations supplémentaires.

Il est à relever que le recours à des toits plats pour des constructions d'un seul niveau, représente un danger du point de vue de la sécurité : les adolescents seront tentés d'y accéder par tous les moyens. Il y aurait lieu de prévoir des dispositifs dissuasifs à cet effet.

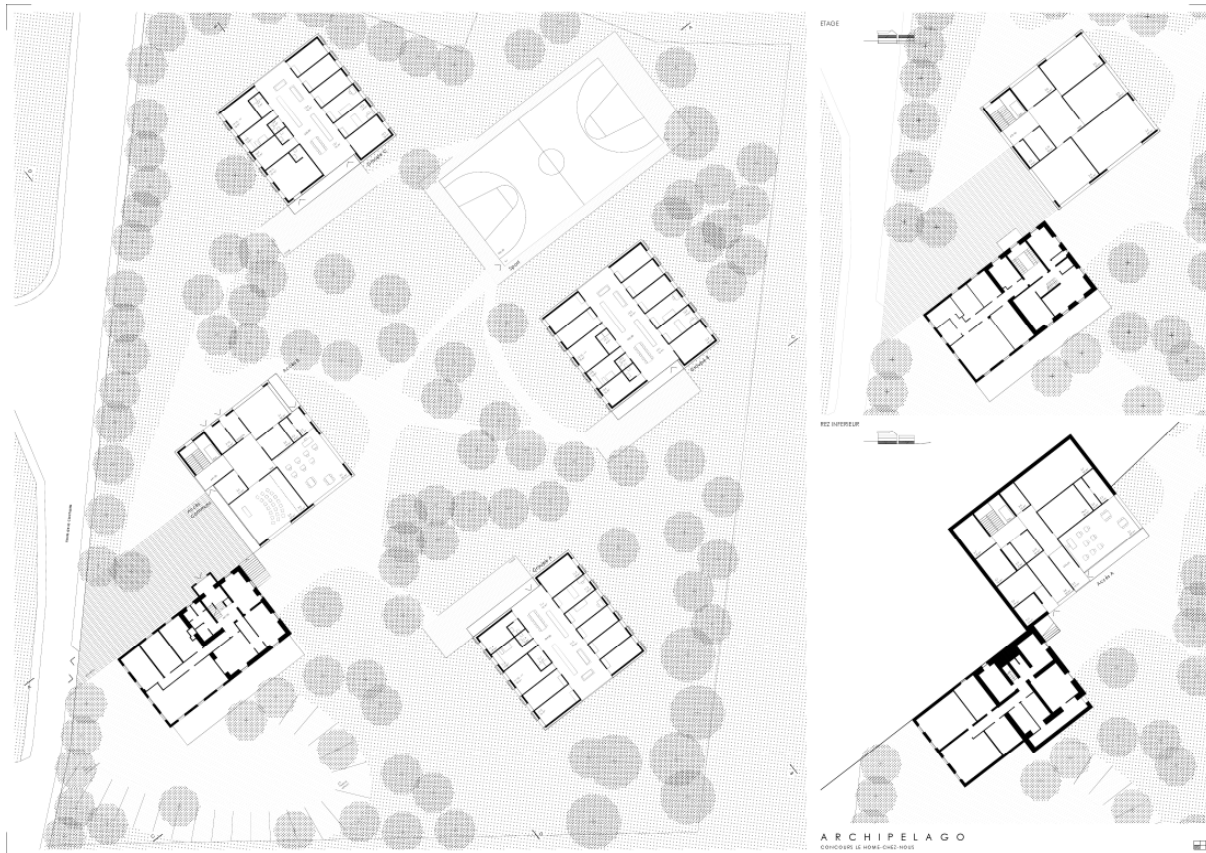
Les 4 pavillons des groupes de vie, tous identiques, sont conçus sur un seul niveau. Les éléments porteurs horizontaux (radier et dalle toiture) sont prévus en béton recyclé. Le système structurel de ces constructions est très simple. Les cloisons intérieures offrent de nombreuses possibilités d'appuis linéaires définissant une trame porteuse serrée et régulière. Ce concept très rationnel permet de s'affranchir de murs porteurs en façade.

Pour le bâtiment école en revanche l'alignement des porteurs verticaux mérite encore d'être optimisé notamment pour les murs de façade situés au-dessus des couverts d'accès latéraux qui longent les façades du rez-de-chaussée et du rez inférieur.

Malgré ses qualités d'implantation reconnues par le jury, ce projet propose un dispositif des groupes de vie qui ne correspond pas, dans son organisation intérieure, au concept d'accompagnement mis en place au Home-chef-Nous.

05 ARCHIPELAGO

4^{ème} rang – 4^{ème} prix



5.2 Illustration et critique des projets non-classés

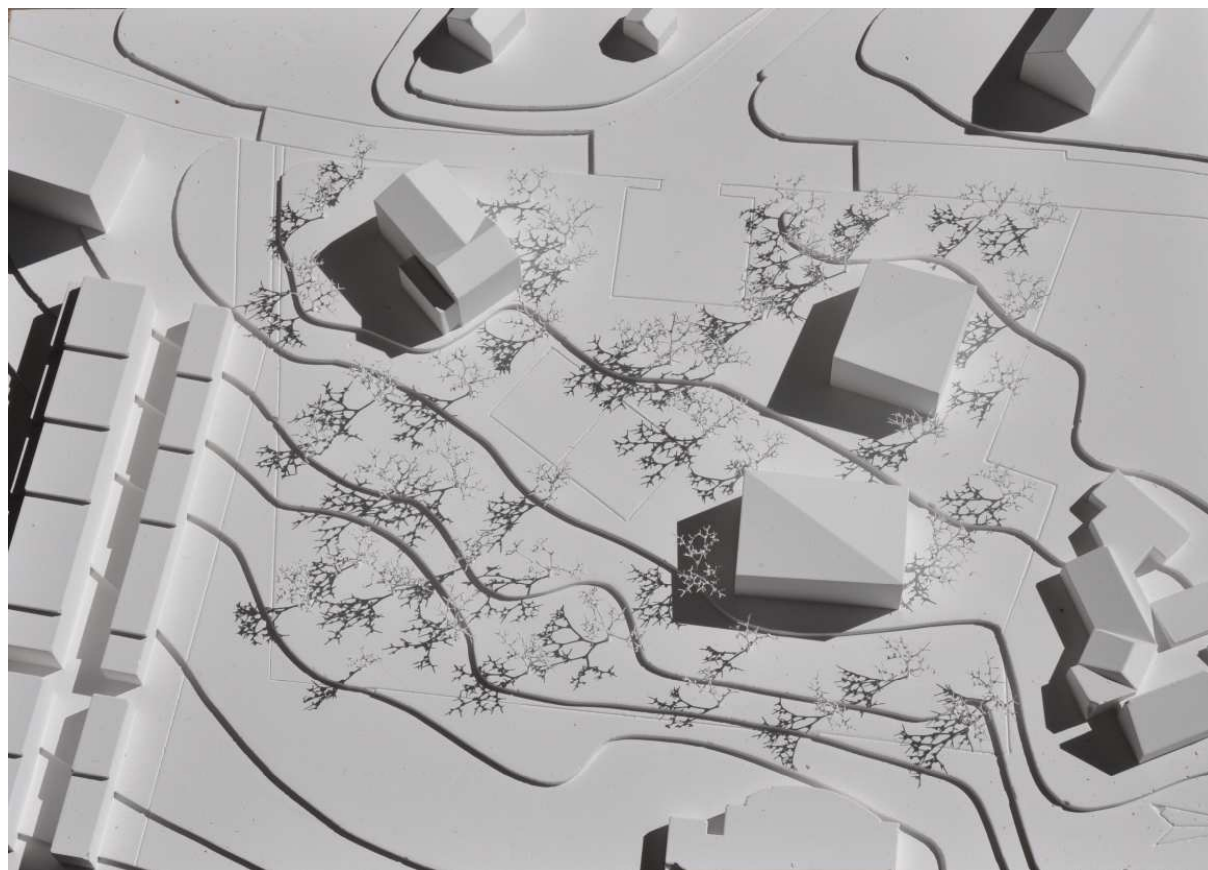
01 P'TIT GIBUS



01 P'TIT GIBUS



02 racine carrée



02 racine carrée

Concept

"racine carrée" propose une réponse aux 150000 habitants que les habitants de Home-Chez-Nous peuvent accueillir.

Basée d'abord, de nécessité de vie et de bien-être.

Basée d'après, d'un sens, de partage, d'échange,...

Basée de travail, de vie, de responsabilité,...

Basée d'appartenance, d'usage dans le temps et dans l'espace.

Basée de respect, pour composer et vivre en rythme, en synchronie, d'usage pour une occupation, des mouvements et des fonctions,...

Formes urbaines - Implantation

Une forme urbaine moderne et vivante pour créer une unité et préserver le caractère du lieu. La ligne à haute densité permet de créer un espace ouvert et vivant.

L'architecture de la rue, l'ensemble de programmes en respect d'un site de qualité à haute densité dans deux bâtiments situés respectivement aux extrémités de sorte pour assurer la continuité de l'habitat existant.

Les bâtiments se positionnent en accord par rapport à la rue pour assurer la continuité de l'habitat existant et continuer avec l'ensemble du programme. Se former avec le bâtiment de "racine carrée" un dialogue à travers l'espace libre.

Planage

"racine carrée" permet de gérer et parcourir les trois niveaux de la rue qui s'élève et les différents services dans la rue. La rue se profile par le fonctionnement continu de l'habitat. Le chemin est facilement identifiable par son caractère de bâtiment existant. En premier plan, un canal de deux nouveaux bâtiments et un second plan au fond le programme existant, un dialogue des bâtiments existants.

Aménagement extérieur

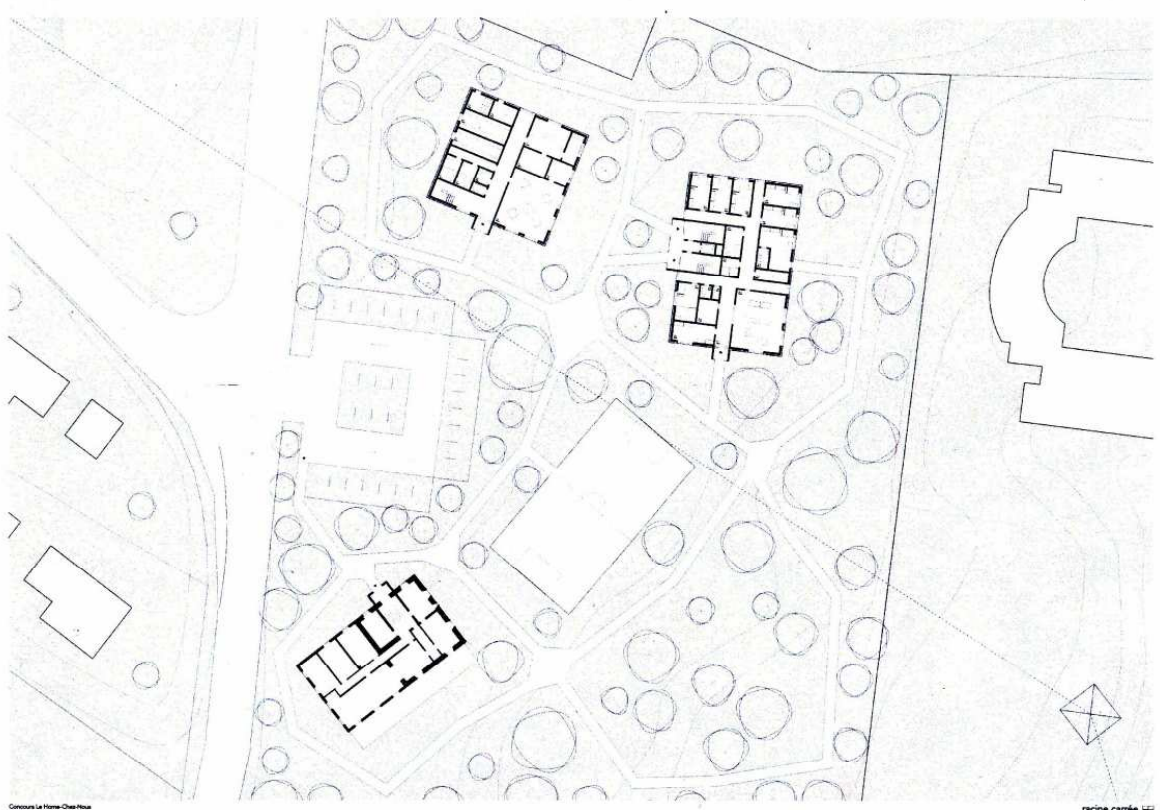
"racine carrée" met en valeur le caractère et l'identité de la rue. Une attention est portée sur l'ensemble du site. Une attention est portée sur les bâtiments existants. Les différents bâtiments sont reliés entre eux par un réseau de circulation, de service de vie, de service de commerce, de la circulation entre un bâtiment de bâtiment pour les habitants.

Esthétique possible

L'espace libre au milieu de la rue permet une réponse au caractère de la rue. Chaque bâtiment de la rue est relié. Cet espace libre présente un potentiel pour un bâtiment supplémentaire au sud de l'espace central de service.

Financement - Coopération

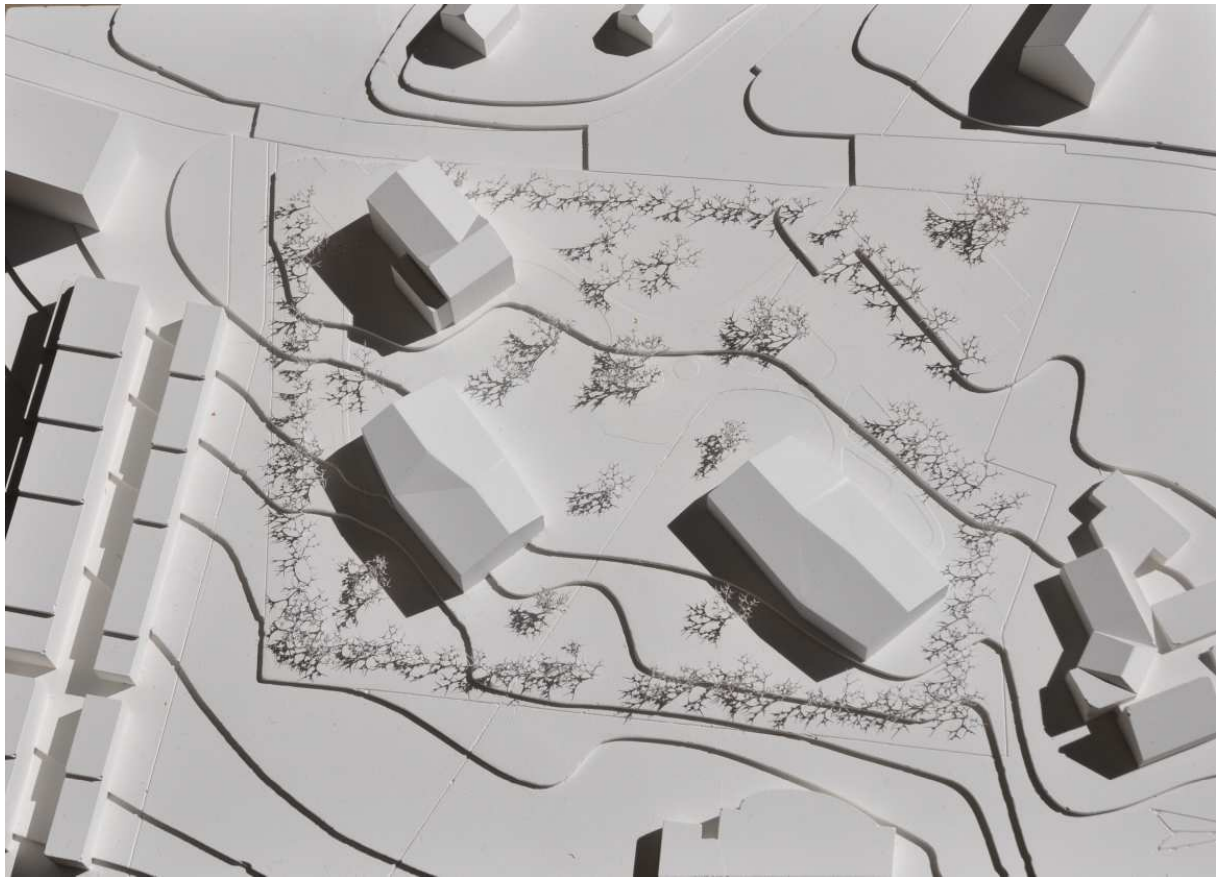
Le bâtiment de logement s'organise sur trois niveaux pour les trois groupes de vie. Chaque groupe de vie propose un accès indépendant. Les différents bâtiments s'ouvrent sur l'ensemble de la rue. L'usage de la rue est lié à la circulation et au partage de la rue. Tous les circulations verticales sont indépendantes. La circulation horizontale est assurée par un réseau de service de vie, de service de commerce, de la circulation entre un bâtiment de bâtiment pour les habitants. L'espace de circulation, l'espace central de l'espace public de service de vie, de service de commerce, de la circulation entre un bâtiment de bâtiment pour les habitants. Les bâtiments sont reliés entre eux par un réseau de circulation, de service de vie, de service de commerce, de la circulation entre un bâtiment de bâtiment pour les habitants. "racine carrée" est reliée et partagée.



06 Antoine



08 ambigramme



08 ambigramme



Plan de situation 1000



Hors-chaîneau

Au milieu d'un parc, deux nouveaux bâtiments viennent se glisser paisiblement à côté du bâtiment existant en harmonisant un ensemble, partageant une même fonctionnalité comme un village résidentiel en équilibre avec le contexte existant.
 Les volumes rectangulaires, angulés, se collent sans s'effrayer au sein d'une cour intérieure harmonieuse. Les angles brisés en plan permettent de réduire l'effet de longueur des façades et les volumes en contre-mur jouent à l'architecture des volumes, contribuant au confort d'une architecture équilibrée.
 L'usage du matériau pierre dans la terre, insolent et fort, participe à la création d'un environnement agréable à la ventilation des locaux et à l'isolation acoustique. Une cour intérieure résidentielle.
 Le site de décalage des bâtiments en plan permet de préserver les vues de situation et les jardins, venir gagner une place, s'ouvrir d'une place de village.



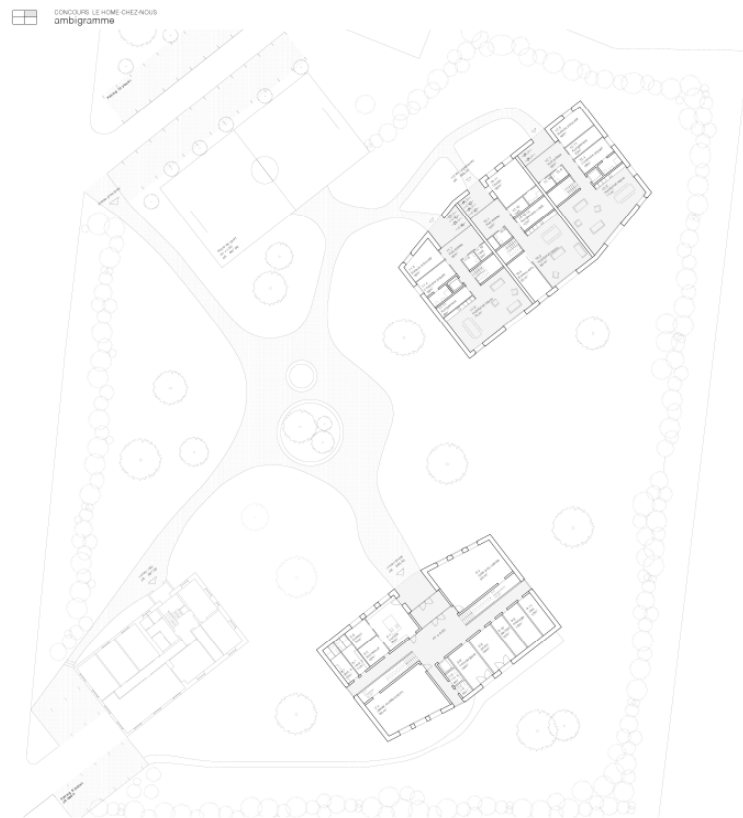
Vues

Préparer les fonctions

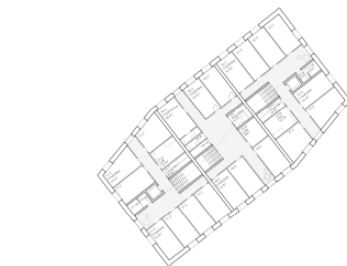
Le projet veut intégrer les fonctions aux bâtiments, offrir une amplitude et une richesse de vie pour les jeunes.
 La cour, insérée au cœur des bâtiments, décline l'architecture à l'échelle humaine pour les jeunes. Elle se matérialise de manière à offrir des espaces communs.
 Les deux nouveaux bâtiments offrent les espaces purement dédiés aux jeunes.
 L'usage prend place dans le bâtiment, qui s'ouvre à la cour, insérée en courtoisie, elle est ouverte au paysage.
 Dans le respect des vues, les logements, associés à des espaces communs, aménagent l'architecture de manière à offrir une place de village.



Fonctions



Plans nat 1000



Plan étage logements 1000



Plan étage service et services 1000

